

RÈGLEMENT intérieur DES ÉTUDES SURVEILLÉES Pour les enfants Du CE1 au CM2

ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

Ville d'Allevard-les-Bains – Service Scolaire et Périscolaire

INSCRIPTION

ATTENTION : Inscription à l'étude surveillée au trimestre

Pour les élèves des classes du CE1 au CM2 :

- Inscription : à la demande de la famille
- Quand : dès l'ouverture de la période d'inscription, l'information sera faite par un « mot cartable » et sur les canaux d'informations habituels
- Comment : retourner la feuille d'inscription ci-jointe, remplie et signée au Pôle Enfance Jeunesse

Les élèves de CP, sur proposition de l'équipe pédagogique, peuvent également en bénéficier exceptionnellement et si les effectifs le permettent.

ORGANISATION

L'étude est gérée par la Mairie mais l'**organisation fonctionnelle et pédagogique de chaque étude** (selon effectifs et niveaux accueillis) **relève de la compétence des personnes qui assurent ce travail**, sous l'autorité de la Direction de l'école.

L'étude est encadrée par un intervenant (enseignant ou personne habilitée), elle permet à l'enfant de revoir ses leçons dans un espace calme, de façon autonome.

 **Il appartient aux parents de vérifier le travail effectué.**

Il est rappelé que, pendant le temps de l'étude, l'enfant doit appliquer les mêmes règles de bonne conduite qu'à l'école sous peine d'être exclu de l'étude surveillée.

FONCTIONNEMENT ET MODALITÉS D'ACCUEIL

Le temps des études se décline en deux phases :

Récréation et goûter, de 16h30 à 17h

Étude de 17h à 18h

Une sortie anticipée est possible avant 17h, tant que les enfants sont présents dans la cour de récréation, les parents peuvent les récupérer. Dans ce cas, la première demi-heure et le goûter seront facturés.

Une fois l'étude commencée, la sortie s'effectue à 18h uniquement.

MODALITÉS DE PAIEMENT

- En inscrivant son enfant à l'étude, chaque famille s'engage à régler le coût de ce service selon les tarifs en vigueur.
- **ATTENTION, en inscrivant son enfant à l'étude, la famille s'engage à le laisser à l'étude pour tout le trimestre choisi. Aucune dispense financière ne sera consentie en cours de période si l'élève ne fréquente plus l'étude (sauf cas de force majeure).**
- Le paiement se fait par facturation. En début de chaque mois, les parents reçoivent, par courrier, la facture des études du mois précédent. Cette somme sera à acquitter auprès de la Trésorerie du Touvet.

BULLETIN D'inscription

Aux ÉTUDES SURVEILLÉES

Pour les enfants du CE1 au CM2

ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

Ville d'Allevard-les-Bains – Service Scolaire et Périscolaire

Ecole pierre rambaud

Nom et prénom de l'enfant : Classe :

Je soussigné(e), **Madame ou Monsieur**,

Adresse :

Téléphone : Mail :

Représentant légal, **ayant pris connaissance du règlement stipulant les modalités d'inscription pour l'étude du soir** organisée de 16h30 à 18h, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, demande l'inscription de mon enfant :

.....

Pour la période scolaire **du 29 Avril au 05 Juillet 2024** :

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

Document obligatoire à fournir lors de la première inscription de l'année 2023/2024 :

Attestation d'assurance de responsabilité civile pour chaque enfant

À 18h après l'étude, les élèves ne sont plus sous la responsabilité des intervenants, merci de cocher la case correspondante :

Je récupère mon enfant à 18h00 et m'engage à être ponctuel

Je l'autorise à quitter l'école à 18h et à rentrer seul(e) à mon domicile, sous ma responsabilité

Mon enfant va à la garderie et je certifie y avoir préalablement inscrit mon enfant pour la période concernée

Je m'engage à respecter le règlement intérieur des études surveillées.

RAPPEL : inscription à l'étude surveillée au trimestre.

Fait à Allevard, le

Signature du parent
ou du représentant légal
précédée de la mention « Lu et approuvé »